

## LOGIGRAMME D'ACCES AUX ETUDES EN SANTE POUR LES ETUDIANTS EXTRACOMMUNAUTAIRES

Je ne suis pas titulaire du bac français et souhaite  
débuter mes études en santé en France en intégrant  
**un PASS ou une LAS**

Je ne réside pas  
en France

Je dépose une  
DAP Blanche

Je postule, en lien avec mon SCAC :  
Via « Etudes en France » si mon  
pays est connecté ;  
Via dossier papier si mon pays n'est  
pas connecté à « Etudes en  
France ».

Date limite de dépôt de mon  
dossier à mon SCAC : **15 décembre**

Je réside déjà en  
France

Je dépose une  
DAP Verte

Je remplis mon dossier et l'envoie  
aux établissements de mon choix

Date limite d'envoi de mon dossier  
aux établissements : **15 décembre**

Je souhaite reprendre mes études en santé (MMOP) en  
France après avoir obtenu ou préparé un diplôme en santé  
extra-communautaire\*

Je ne réside pas  
en France

Je réside déjà en  
France

Je ne candidate jamais  
par Etudes en France

Je constitue mon dossier  
et l'envoie au SCAC du  
lieu d'obtention de mon  
diplôme

Date limite de dépôt des dossiers au SCAC : **1<sup>er</sup> février 2025**

Mon SCAC envoie mon dossier à  
l'établissement choisi :

**15 mars 2025**

\*Cette procédure concerne également les ressortissants français ou européens titulaires ou en préparation d'un diplôme en santé extra-communautaire